



Validité du passeport sécurisé

Par **longuet dominique**, le **15/02/2017** à **07:42**

Bonjour,

Je me permets de vous interroger sur la validité d'un passeport sécurisé . périmé depuis le 7/09/2014.

je pars samedi prochain 18/2/2017 de paris à lourdes (vol intérieur).

J'ai perdu ma carte d'identité et fait une demande pour une nouvelle carte.il y a 5 semaines mais elle n'est pas encore arrivée.

je pourrais montrer au controle d'embarquement :

- photocopie de mon ancienne CNI
- Mon passeport sécurisé mais périmé
- ma déclaration de perte...

pourriez vous ,s'il vous plait, me confirmer que mon passeport pourra être accepté comme pièce d'identité encore valable 5 ans après sa date de validité ,comme je le lis sur certains sites.

Merci beaucoup.
cordialement
dplonguet

Par **youris**, le **15/02/2017** à **10:00**

bonjour,

le passeport biométrique est valable 10 ans.

c'est uniquement la validité de la CNI qui a été prolongé de 5 ans, mais beaucoup de pays ne prennent en compte que la validité mentionné sur la CNI.

donc renseignez-vous auprès de votre compagnie aérienne pour savoir si elle acceptera de vous embarquer malgré vos documents périmés ou perdus.

salutations

Par **longuet dominique**, le **15/02/2017** à **10:15**

bonjour et merci Monsieur de votre réponse.

La réponse d'air france n'est pas convaincante.

Le point sur ma question porte essentiellement sur le fait que le passeport périmé puisse être prolongé jusqu'à 5 ans (comme affirmé par certains sites de voyage et être considéré comme

une pièce d'identité pour un français voyageant en france donc pour moi un Vol intérieur.et
non pas pour un français voyageant à l'étranger.
cordialement
dp longuet

Par **Visiteur**, le **15/02/2017** à **11:14**

Bonjour,
le PC n'est pas une pièce d'identité certes, mais en vol intérieur ? Ce n'est pas suffisant ?

Par **longuet dominique**, le **15/02/2017** à **11:38**

merci Grenouille,
c'est bien le point mais où trouver confirmation ?